

François BESSE : Directeur adjoint e-mail : f.besse@saint-genes.com
Philippe GABOREAU : Responsable de la vie scolaire => 05/57/35/20/66
e-mail : pgaboreau@saint-genes.com
Carol GLUAIS : Secrétaire => 05/57/35/20/60 Fax => 05/57/35/20/69
e-mail : talence@saint-genes.com

VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE COLLEGE

Mon inscription est un contrat éducatif passé entre mes parents, moi-même et Saint-Genès. Ce contrat porte sur mon travail et mon comportement, et j'ai choisi ce Collège pour grandir dans le sillage de Jean Baptiste de Salle, dont les valeurs sont celles de la fraternité, de l'écoute, de l'entraide, de l'ouverture à tous... Je trouverai peu à peu le sens de ces mots ...

Je sais qu'à Saint-Genès Talence, je vis dans un climat de confiance et de respect mutuel. J'ai des droits, mais aussi des devoirs : car droits et devoirs sont indissociables. J'ai conscience de tout cela et je respecterai les règles nécessaires pour vivre l'année scolaire, ensemble, dans notre Collège...



1- Je vis dans un collège catholique :

Saint-Genès est un établissement catholique. Il propose une Pastorale adaptée et ouverte à chaque niveau : Réflexion spirituelle, Prière, Célébration, Activités humanitaires ...Je peux aussi approfondir ma foi et préparer un sacrement : Baptême, Première Communion, Confirmation et Profession de Foi. Mais **l'accueil de tous** est une force pour notre établissement.



2- Responsabilité parentale :

Les parents sont pénalement responsables des agissements de leurs enfants mineurs. (Art. 1384-2 du Code civil)
Le droit à l'image de toute personne doit être scrupuleusement respecté. A l'intérieur du Collège, les téléphones portables seront éteints et rangés. Faute de quoi, ils seraient confisqués et remis uniquement au responsable légal de l'enfant.

Photo indûment prises, enregistrement d'un professeur ou d'un éducateur à son insu, propos diffamatoires tenus sur sites Internet, blogs et autres forums de discussion pourraient entraîner des poursuites pénales.

3- Le carnet de liaison :

Je dois toujours l'avoir avec moi.

Il est le lien entre la famille et le Collège.

Il est vérifié régulièrement par le Responsable de la Vie scolaire et le Professeur Principal.



4- Absences et retards :

-Toute absence, si brève soit-elle, doit être aussitôt signalée par téléphone ou par mail au Responsable de la Vie scolaire ou au secrétariat du Collège.

-A son retour et avant d'entrer en cours, l'élève remettra le billet d'excuse du carnet de liaison, daté, motivé et signé.

-L'élève qui ne se conforme pas à cette obligation est interdit de cours.

-Tout élève qui doit s'absenter pour une raison importante doit demander une autorisation préalable à l'aide d'un mot signé par les parents sur le carnet de correspondance.

-A son retour, il faut rattraper les cours auprès des camarades et des professeurs.

Retards et absences sont enregistrés, vérifiés auprès des familles et notifiés sur le carnet de liaison.



5- Les horaires :

8h20 – 9h10	1 ^{ère} période	REPAS	13h15 – 14h05	5 ^{ème} période
9h10 – 10h00	2 ^{ème} période		14h05 – 14h55	6 ^{ème} période
10h00 – 10h15	<i>récréation</i>	11 h 55	14h55 – 15h10	<i>récréation</i>
10h15 – 11h05	3 ^{ème} période	A	15h10 – 16h00	7 ^{ème} période
11h05 – 11h55	4 ^{ème} période	13 h 15	16h00 – 16h50	8 ^{ème} période

6- Je travaille dans un climat de confiance :



- a) Je travaille pour réussir ma vie et mon avenir. Bien travailler rend heureux, c'est mon devoir moral.
- b) J'apprends mes leçons et je dois faire les devoirs demandés par les professeurs. Ma famille montre son intérêt pour mes études en contrôlant mon travail et en m'encourageant.
- c) Je respecte les dates pour réaliser et rendre les travaux demandés.
- d) Chaque soir, je dois reprendre les cours de la journée et ensuite j'aborde ce qui est demandé pour le lendemain. Le week-end, je revois le travail de la semaine, **apprendre, c'est réviser souvent et régulièrement.**
- e) Je communique à ma famille la progression de mon travail, de mes résultats scolaires ainsi que toute correspondance du Collège **par mon carnet de liaison et mon cahier de textes tenus à jour.**
- f) Je n'hésite pas à parler de mes difficultés, en famille et aux professeurs. Pour mon orientation, mes parents s'informent assez tôt sur toutes les possibilités, prennent conseil et discutent avec les professeurs et le chef d'établissement.
- g) Les études surveillées sont un lieu de travail individuel, le calme doit y être respecté.
- h) L'élève est responsable de ses livres. Pour éviter la détérioration des manuels scolaires, nous conseillons que les élèves aient des cartables durs et non des sacs. **Tout livre perdu ou abîmé sera facturé à la famille.**



7- L'évaluation :

6 ^{ème}	Septembre à juin	en mai	Septembre : Evaluation académique
5 ^{ème}	Septembre à juin	Décembre et mai	
4 ^{ème}	Septembre à juin	Décembre et mai	1 D.S /semaine
3 ^{ème}	Septembre à juin	Décembre et mai	1 D.S /semaine

Les 6 relevés informatiques sont collés dans le carnet de liaison.

Les 3 bulletins trimestriels sont envoyés par courrier.



8- J'assiste aux séances d'Education Physique et Sportive :

Elles sont **obligatoires** .

Pour en être dispensé(e), je dois présenter au professeur d'E.P.S un certificat médical et le faire viser par l'éducateur responsable des absences.

En matière d'inaptitude à la pratique sportive, le Collège se réfère au décret N°88-77 du 11 octobre 1988 qui stipule que « les certificats médicaux ne dispensent pas les élèves inaptes de leur présence au cours d'EPS sauf impossibilité reconnue. L'élève inapte se rend au cours d'EPS, n'y assiste pas en spectateur mais participe à toute action ne requérant pas d'activité physique. »

En outre, je prévois une tenue de sport et une tenue de rechange pour revenir en classe.



9- Je vais au CDI : pour faire quoi ?

Pour faire une recherche individuelle ou en groupe.

Pour emprunter des documents ou les consulter sur place : je respecte les ouvrages prêtés.

Je ne peux me servir du matériel **que si j'ai signé la charte de bonne conduite.**



10- Je reste à l'étude du soir :

L'étude surveillée se déroule de 17 h 00 à 18 h 00. Pour raison de sécurité je n'ai pas le droit de quitter l'établissement à la récréation qui précède l'étude.



11- J'ai mal :

En cas de nécessité :

- soit je me fais accompagner par un camarade jusqu'au secrétariat,
- soit je fais prévenir l'éducateur le plus proche.

Le Collège, sans internat, n'est pas doté d'une infirmerie. C'est le secrétariat qui assurera les premiers soins ou prendra la décision d'appeler les services d'urgence et d'avertir en même temps la famille.



12- Je soigne mon comportement :

a) je veille au respect de l'environnement et du cadre de vie de mon collègue :

- je facilite le travail du personnel d'entretien.
 - je ne jette rien par terre et je respecte le tri sélectif dans les classes.
 - Je ne crache pas.
 - Je ne fais pas de graffitis sur les murs ou le mobilier : les gros feutres et le Blanco sont interdits.
 - Je respecte les plantations.

Le non respect de ces consignes entraînerait une participation personnelle à la remise en état du matériel et des lieux.

b) je suis demi-pensionnaire :

A la cantine, j'évite la bousculade, je me tiens correctement à table et ne gaspille pas mon repas, et SURTOUT je ne jette pas de nourriture.

Aucune autorisation pour manger à l'extérieur ne peut être donnée à un élève demi-pensionnaire.

c) j'offre une bonne image de ma personne :

- J'arrive à l'heure sans m'attarder à l'extérieur du Collège.
- Je porte une tenue propre, décente et adaptée aux exigences scolaires.
- Les épaules doivent être couvertes ainsi que le ventre, le pantalon doit être tenu à la taille, pas de survêtement en classe.
- Les piercings et tatouages (mêmes éphémères) sont interdits.
- Je ne mâche pas de chewing-gum en classe.
- Je garde mon calme et j'évite toute violence verbale ou physique.
- Je fais silence dans les locaux, au CDI, ou en étude.
- J'écoute et je participe sans perturber la classe.
- FUMER, consommer des boissons alcoolisées, et a fortiori, toute substance illicite est INTERDIT et serait sévèrement sanctionné.
- L'utilisation des baladeurs et matériels à usage non scolaire est interdit à l'intérieur de l'établissement. La détention d'objets de valeur est déconseillée. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des vols.

d) j'utilise les transports scolaires : dans le car de ramassage, je respecte les règles de bonne conduite.



13- J'ai transgressé les règles, je m'expose à une sanction :

- La sanction s'échelonne de l'observation à l'exclusion.
- J'accepte les consignes des adultes de l'établissement.
- Je sais qu'il existe des comportements inacceptables : le manque de respect envers les autres, la fraude, le vol, les paroles et actes violents, les dégradations, etc.
 - Déjouer la surveillance et sortir du Collège sans autorisation est une faute grave.
 - Les parents privilégient le règlement à l'amiable des problèmes éventuels, font la part des choses et évitent la critique du Collège devant l'enfant.
 - La famille devra insister auprès de son enfant sur l'importance des règles de politesse, de non-violence, de respect envers les personnes, et reconnaît que le Collège peut légitimement sanctionner en cas de non respect du présent règlement.

Dans les cas graves, un Conseil d'Education ou plus encore, un Conseil de Discipline, peut prononcer une exclusion temporaire ou définitive.

Vu, l'élève

les parents

le directeur adjoint

F. Besse

le chef d'établissement

M. Segarra